

" Apprenti, salarié dès aujourd'hui ! "

Avec L'APPRENTISSAGE,

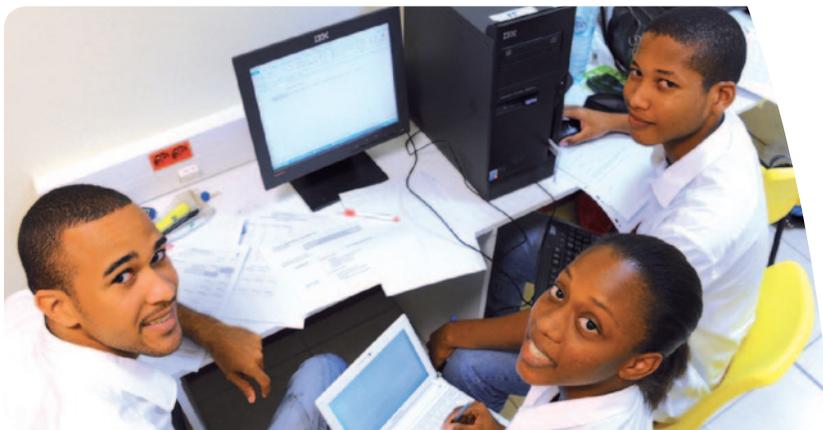
en route pour l'Emploi des jeunes



Guide pratique de
l'apprentissage



Présentation



En Martinique, les jeunes de 16 à 25 ans représentent 12,3 % de la population soit 49 000 personnes.

Face à ce constat, le Conseil Régional de la Martinique entend non seulement adapter ses offres de formation à la situation économique du département, mais aussi développer et revaloriser la formation en alternance qui demeure un facteur clé pour l'intégration de nos jeunes dans la vie active.

Aussi, en partenariat avec l'État, les organisations syndicales d'employeurs et de salariés, le Conseil Régional envisage :

- La signature de conventions d'objectifs sur le développement de la formation des jeunes par l'alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)*
- La mise en place de mesures incitatives pour le développement de contrats de professionnalisation et notamment l'augmentation de la prime régionale à 2 500 € au lieu de 2 135 €.*

De plus, avec le soutien de l'État, un nouveau dispositif est expérimenté pour les jeunes sortis du système scolaire sans qualification et sans emploi : l'École de la Deuxième Chance

L'Apprentissage un outil à votre mesure

4

Le recrutement d'un apprenti dans le cadre du contrat d'apprentissage

5

- Les avantages du contrat d'apprentissage pour l'entreprise 5
- Les avantages du contrat d'apprentissage pour le jeune 7
- Vos engagements mutuels 8
- La plus-value de la formation en centre 8

Les CFA des partenaires à votre écoute

11

- Le CFA Agricole de la Martinique 12
- Le CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie 14
- Le CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 16
- Le CFA du Bâtiment et des Travaux Publics 16

Les relais de l'apprentissage

20

- Réseau des CFA 20
- Réseau des Missions Locales 21
- Chambres Consulaires 21

L'École de la Deuxième Chance

22



L'Apprentissage

L'apprentissage, une formule souple et efficace...

... pour assurer l'intégration professionnelle de jeunes dans l'entreprise...

... pour répondre aux besoins d'évolution des compétences dans votre entreprise.

Recruter et former vos futurs collaborateurs motivés et performants.

Quel que soit votre secteur d'activité, avec le contrat d'apprentissage, vous disposez d'un excellent moyen pour réussir le recrutement de vos jeunes collaborateurs.

L'apprentissage est un dispositif de formation par alternance apprécié des chefs d'entreprise qui implique trois partenaires : l'entreprise, l'apprenti et le CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

L'apprenti, formé par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise, bénéficie d'un encadrement indispensable à son intégration professionnelle et à son efficacité au sein de votre entreprise. Il reçoit également une formation en CFA pour la préparation d'un diplôme (CAP-BEP, BP, BAC Pro, BTS ou autre diplôme de l'enseignement supérieur) dont la qualité est garantie.

Le recrutement d'un apprenti dans le cadre du contrat d'apprentissage

Les avantages du contrat d'apprentissage pour l'entreprise

➤ *Les incitations financières*

▶ **Aides de l'État**

- 915 € d'aide à l'embauche

▶ **Les Aides du Conseil Régional**

- 1 830 € à 2 135 € d'aide de soutien à l'effort de formation versés à l'issue de chaque cycle de formation par le Conseil régional.
Cependant, cette aide peut varier de 2 500 à 2 800 € pour les filières que le Conseil Régional décidera annuellement de faire évoluer (tous niveaux confondus) et pour les mentions complémentaires, afin d'atteindre l'objectif fixé par le Plan de relance (4 000 apprentis d'ici 2014).
- Prime régionale de 1 200 € pour l'embauche d'un 2^{ème} apprenti

915 €	d'aide à l'embauche
1 830 € à 2 135 €	d'aide de soutien à l'effort de formation
1 200 €	de Prime régionale de formation

➤ *Les incitations fiscales*

Avec un statut d'apprenti, votre collaborateur n'est pas pris en compte dans le calcul des seuils sociaux et fiscaux applicables à votre entreprise.

➤ *Les incitations sociales*

Votre entreprise bénéficiera de nombreuses exonérations de charges patronales et salariales, modulées en fonction du nombre de salariés et de son statut.

Les entreprises artisanales et les autres jusqu'à 10 salariés sont exonérées totalement des charges patronales et salariales à l'exception des cotisations d'accident du travail et de retraite complémentaires.

Les entreprises non artisanales de plus de 10 salariés voient leurs cotisations calculées sur des bases réduites.

➤ *Le salaire de l'apprenti*

La rémunération de l'apprenti progresse en fonction de son âge et de son ancienneté pendant la période d'apprentissage. Elle est calculée en pourcentage du SMIC :

Tranche d'âge	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année *
moins de 18 ans	25 %	37 %	53 %	68 %
18 - 20 ans	41 %	49 %	65 %	80 %
21 ans et plus	53 %	61 %	78 %	93 %

* La 4^{ème} année est uniquement prévue pour les personnes handicapées.

Le salaire de l'apprenti est également exonéré de l'impôt sur le revenu, dans la limite du SMIC.

Les avantages du contrat d'apprentissage pour le jeune

L'apprenti est un jeune de 16 à 25 ans, salarié, qui s'engage avec le concours d'un CFA à préparer un diplôme de l'enseignement technologique secondaire ou supérieur, ou un titre homologué.

Cependant, les jeunes de plus de 25 ans qui ont un projet de création d'entreprise peuvent signer un contrat d'apprentissage.

➤ *Sa formation*

Organisée selon le principe de l'alternance :

- **En entreprise :**
3 jours par semaine ou 1 semaine sur 2 à 2 semaines sur 3 (en moyenne)
- **Au CFA :**
2 jours par semaine ou 1 semaine sur 2 ou 1 semaine sur 3.

La durée hebdomadaire légale de travail est répartie entre l'entreprise et le CFA.

➤ *Son contrat de travail*

En règle générale, la durée du contrat est de 2 ou 3 ans selon le diplôme envisagé.

Cette durée peut être augmentée ou réduite d'un an, en fonction de la qualification préparée et du niveau de l'apprenti.

En cas d'échec à l'examen ou en cas de force majeure le contrat peut être prolongé d'un an.

Vos engagements mutuels

L'apprenti s'engage à

- Effectuer le travail demandé
- Respecter la réglementation intérieure de l'entreprise et du CFA
- Suivre les activités pédagogiques du CFA et à se présenter aux examens.

Le chef d'entreprise s'engage à

- Respecter la réglementation du Code du travail applicable à l'apprenti
- Encadrer l'apprenti
- Transmettre les savoir-faire et la culture de l'entreprise
- Confier à l'apprenti des tâches et des postes en relation directe avec la formation suivie,
- Inscrire le jeune dans un CFA et le libérer pour les enseignements au CFA et les examens.

La plus-value de la formation en centre

➤ *Un suivi pédagogique personnalisé*

L'équipe pédagogique du CFA se charge à vos côtés :

- Du test de positionnement de l'apprenti que vous aurez retenu, afin de lui proposer un parcours individualisé adapté à son profil
- De l'évaluation, en cours de formation, des capacités et compétences acquises par l'apprenti

➤ *Des outils pour optimiser les performances de votre apprenti*

- Le CFA vous adresse, périodiquement, **un relevé de ses évaluations** faisant ressortir les points forts et les points à améliorer.
- Avec votre maître d'apprentissage, vous pourrez **évaluer les aptitudes et comportements de votre collaborateur**.
- **Des bilans réguliers** avec le CFA vous permettent d'assurer la progression des acquis professionnels de votre apprenti.

Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions de formation des apprentis, des travaux de réhabilitation des CFA ont été réalisés par le Conseil Régional.

➤ *L'encadrement de votre apprenti*

L'apprenti, formé par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise, bénéficie d'un encadrement indispensable à son intégration professionnelle et à son efficacité au sein de votre entreprise.

Le maître d'apprentissage est :

- Une personne titulaire d'un diplôme ou titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme préparé par l'apprenti, et d'un niveau au moins équivalent, justifiant d'un temps d'exercice d'au moins trois années dans l'activité correspondante.
- Une personne justifiant d'un temps d'exercice d'une activité professionnelle correspondant à une durée de cinq ans.

➤ **Combien d'apprentis recruter dans votre entreprise ?**

Le nombre maximal d'apprentis pouvant être accueillis simultanément dans une entreprise ou un établissement est fixé à deux par maître d'apprentissage.

Pour faciliter la relation CFA / Apprenti / Chef d'entreprise,



le Conseil Régional a recruté un médiateur-développeur par CFA

Le médiateur développeur assure des fonctions multiples au sein du CFA.

Ainsi, il œuvre au développement de l'apprentissage : grâce aux contacts avec les entreprises, il favorise l'obtention et la signature de contrats d'apprentissage.

Sa fonction s'exerce également en vue du rétablissement éventuel du dialogue entre les personnes en cas de différend.

En cas de besoin, il peut être sollicité par :

- Les employeurs
- Les apprentis
- Les parents
- Les formateurs
- Le personnel éducatif du CFA



Les CFA des partenaires à votre écoute

Depuis plus de 30 ans, plus de 4 000 chefs d'entreprise ont déjà recruté et formé plus de 26 000 apprentis avec le concours des Centres de Formation d'Apprentis.

Véritables spécialistes de l'apprentissage, ils interviennent à votre demande pour :

- Contribuer à la transmission des savoir-faire et compétences professionnelles entre générations dans l'entreprise
- Accompagner l'intégration professionnelle des jeunes au sein de votre entreprise
- Renforcer la motivation de vos jeunes collaborateurs
- Participer activement à leur appropriation de la culture d'entreprise
- Offrir aux chefs d'entreprise un accueil personnalisé et un appui technique

Les CFA vous assistent pour
les formalités d'inscription
aux examens de votre apprenti.

BAC	Baccalauréat Professionnel
BEP	Brevet d'Études Professionnelles
BP	Brevet Professionnel
BPA	Brevet d'Études Professionnelles Agricoles
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelles
CAPA	Certificat d'Aptitudes Professionnelles Agricoles
DIMA	Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie

Le guide de l'

Le CFA Agricole de la Martinique

Le Centre de Formation d'Apprentis Agricole de la Martinique apporte depuis plus de 20 ans son expérience aux exploitants agricoles et professionnels de l'agroalimentaire, de la distribution de produits et services agricoles pour les aider à renforcer leurs équipes.



Le CFAAM prépare aujourd'hui les apprentis de la filière agricole aux diplômes suivants :

DIMA	Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance
CAPA	<ul style="list-style-type: none">• Productions Agricoles et utilisation du matériel - spécialité productions animales• Productions Agricoles et utilisation du matériel - spécialité productions végétales• Productions horticoles• Travaux paysagers• Services en milieu rural
BPA	<ul style="list-style-type: none">• Travaux des aménagements paysagers• Travaux de la production horticole
BP	<ul style="list-style-type: none">• Boucher• Responsable d'exploitation agricole• Aménagements paysagers
BAC	<ul style="list-style-type: none">• Services en milieu rural



Le CFAAM met à la disposition des apprentis des supports pédagogiques modernes

- Un centre de documentation
- Un laboratoire de langues
- Une salle d'hydroponie
- Une pépinière
- Un atelier de travaux paysagers

La pratique pédagogique s'appuie sur :

- Des visites d'exploitations agricoles ou d'entreprises para-agricoles
- Des sorties pédagogiques d'étude du milieu
- Des voyages d'étude dans le cadre de la coopération régionale
- Un dispositif de soutien aux apprentis en difficultés

Il propose des prestations qui favorisent la vie des apprentis au centre

- Une cellule d'accueil
- Un service de restauration
- Un foyer

Une équipe éducative

Compétente, disponible, à l'écoute des professionnels pour accompagner les apprentis dans leur démarche d'insertion.

55 % des jeunes issus du CFAAM trouvent un emploi.

Quartier Chopotte - 97240 Le FRANÇOIS
Tel : 05 96 54 32 13 - Fax 0596 54 22 24
Email : cfa.martinique@educagri.fr

Le guide de l'

Le CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Le Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CFA CCIM), établissement récent et dynamique avec une capacité d'accueil de 700 apprentis, répond aux besoins de compétences de l'entreprise.



Il est à votre écoute pour répondre aux besoins de formation en alternance de vos futurs collaborateurs dans les fonctions commerciales, administratives et comptables.

Il propose un large éventail de formations aux métiers de la gestion et du commerce.

Le CFA CCIM en liaison constante avec les branches professionnelles apporte une réponse aux besoins de compétences de l'entreprise.

Les formations

Pour répondre aux évolutions des métiers, le CFA CCIM met en œuvre des formations pour développer chez vos jeunes collaborateurs un socle de professionnalisation validé par des diplômes de l'Éducation Nationale.

CAP	<ul style="list-style-type: none">• Employé de commerce multi-spécialités• Employé de vente spécialisé option service à la clientèle• Agent de Prévention et de Sécurité (APS)
BAC	<ul style="list-style-type: none">• Commerce• Services : Accueil, Assistance, Conseil
BTS	<ul style="list-style-type: none">• Comptabilité, Gestion des Organisations (CGO)• Informatique de Gestion option Administrateur de Réseaux (IG)
DCG	Diplôme de Comptabilité-Gestion
Licence	Professionnelle Commerce option Marketing Opérationnel
DUT	<ul style="list-style-type: none">• Gestion des Entreprises et des Administrations• Techniques de commercialisation
Titre	Homologué Responsable Logistique



Les atouts du CFA

Un équipement informatique sans cesse renouvelé permet au CFA CCIM de former l'ensemble de vos apprentis à la maîtrise des nouvelles technologies.

L'équipe CFA CCIM se compose d'une cinquantaine de formateurs et d'un pôle de direction, l'interlocuteur privilégié des chefs d'entreprise.

Le partenariat actif avec l'entreprise se réalise grâce à :

- > l'entretien personnalisé avec le chef d'entreprise afin de lui présenter le dispositif apprentissage.
- > l'aide à la présélection des candidats
- > l'étude préalable du poste afin de définir au mieux le profil des candidats
- > l'organisation des plannings de rendez-vous

L'assistance administrative du CFA concerne :

- l'établissement du contrat de travail
- la déclaration en vue de la formation d'apprentis
- la Déclaration Unique d'Embauche
- la gestion des envois à la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE)

L'accompagnement du Maître d'Apprentissage permet de :

- Préparer l'accueil et l'intégration du jeune au sein de l'entreprise
- Mettre en adéquation les objectifs de l'entreprise et ceux de la formation
- Définir une progression pédagogique
- d'établir un lien constant entre l'entreprise et le CFA CCIM

10, avenue des Arawaks - Chateauboeuf
97200 - FORT-DE-FRANCE
Tél. 0596 61 61 32 - Fax 0596 61 91 72
www.cfa.martinique.cci.fr
Email : cfa@martinique.cci.fr

Le guide de l'

Le CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Depuis 1975, le Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, partenaire de référence des chefs d'entreprise, prend le relais formation de leurs jeunes collaborateurs.

Le CFA Métiers offre plus de 1 200 places aux apprentis et aux jeunes en préapprentissage.

Des références solides

Depuis sa création le CFA Métiers a enregistré plus de 20 000 contrats d'apprentissage.

Entre 2006 et 2010 le taux de réussite aux examens (des apprentis qui se présentent effectivement aux examens) varient majoritairement entre 50 et 75 %.

Le taux d'insertion professionnelle est de 54 % chez les diplômés, un an après leur sortie du CFA.

Il compte aujourd'hui près de 65 personnes dont une cinquantaine de formateurs, un coordinateur pédagogique, un psychologue et un médiateur, tous au service de l'entreprise et des apprentis.

Le CFA et son équipe pédagogique préparent les diplômes allant du CAP au BP et au BAC professionnel, en passant par les mentions complémentaires spécifiques.



Une palette de formations professionnelles

Il propose des formations dans plus d'une trentaine de sections :

CAP	<ul style="list-style-type: none"> • Boulangerie M1-M2 • Boulangerie M3 • Pâtisserie SB1 • Pâtisserie SB2 • Pâtisserie SN • Cuisine 1 • Cuisine 2 • Restaurant • Soin Esthétique Conseil Vente • Coiffure 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Coiffure 2 • Carrosserie Réparation • Mécanicien en Maintenance de Véhicule option A • Mécanicien en Maintenance de Véhicule option C • Peinture en Carrosserie Auto 1 • Peinture en Carrosserie Auto 2 • Vente Magasinier • Vente SB
BEP	<ul style="list-style-type: none"> • Métiers de la Restauration et de l'Hôtellerie (production culinaire) • Métiers de la Restauration et de l'Hôtellerie (production service) 	
BP	<ul style="list-style-type: none"> • Coiffure visagiste • Coiffure styliste visagiste 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparateur en Pharmacie 1 • Préparateur en Pharmacie 2
Baccalauréat Professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Commerce • Esthétique • Logistique • Maintenance des Véhicules Automobiles Mécanique 	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine • Restaurant • Service Accueil Assistance Conseil
Mentions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • MSEA (Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile) • Coloriste 	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisinier en Dessert de Restaurant • Pâtisserie Boulangerie • Les DIMA

Des outils pédagogiques pour optimiser la réussite de l'apprenti

- Un centre de ressources multimédia
- Un dispositif de soutien aux apprentis
- Un accompagnement des chefs d'entreprise et des apprentis
- Un accueil de jeunes dans des classes préparatoires à l'apprentissage (DIMA)

Quartier Laugier
 97215 - RIVIÈRE-SALÉE
 Tél. : 05 96 68 09 14
 Fax : 0596 68 16 21
 Email : cfacm972@wanadoo.fr

Le guide de l'

Le CFA du Bâtiment et des Travaux Publics



Né en 2004 d'une politique volontariste, la création du CFA du BTP a associé à la démarche du Conseil Régional de la Martinique plusieurs partenaires institutionnels et en particulier l'Etat dans le cadre du contrat de plan État-Région ainsi que l'Union Européenne au travers de la contribution FEDER.

Les professionnels du secteur BTP y ont aussi très largement contribué.

Le Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux publics (CFA-BTP) de Martinique, en collaboration avec les Maîtres d'apprentissage, a pour vocation première la formation des apprentis relevant de cette filière en offrant aux jeunes, des formations diplômantes dans la plupart des secteurs du BTP.

Le CFA BTP est un espace récent de 7400 m², composé d'ateliers et de locaux fonctionnels bien équipés. Sa trentaine de formateurs et d'animateurs permanents et qualifiés, est en mesure de relever le défi de la qualification des jeunes et

de répondre aux attentes du BTP et des demandeurs d'emploi en matière de formation en alternance.

Depuis 2009, le CFA BTP est géré par l'AMEP et prend désormais la dénomination AMEP CFA-BTP.

Le BTP au service de la formation

Intégrer la dimension formation dans la stratégie de l'entreprise est aujourd'hui une nécessité reconnue.

Les entreprises du secteur du BTP l'ont compris et accompagnent de nombreux jeunes tout au long de leur parcours.



Les formations proposées :

CAP	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et Réalisation d'ouvrages Electriques (Electrotechnique) • Charpentier bois • Peintre applicateur de revêtements • Serrurier - métallier • Maçon 	<ul style="list-style-type: none"> • Installateur sanitaire • Froid climatisation • Menuisier fabricant de menuiserie mobilier agencement • Constructeur bois • Plaquiste - Plâtrier
BAC	<ul style="list-style-type: none"> • Electrotechnique Energie Equipements communicants • Aménagement et finition • Technicien Menuisier Agenceur • Energie option A et B 	<ul style="list-style-type: none"> • Technicien en Bâtiment option : Étude et Économie • Interventions du patrimoine bâti • Travaux publics • Technicien géomètre topographe
DIMA	Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance	
Formation exceptionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Création et reprise d'entreprise dans le BTP 	

L'AMEP CFA-BTP dispense à l'apprenti une formation générale, associée à une formation technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise. Parmi bien d'autres missions, le CFA-BTP de Martinique développe l'aptitude de l'apprenti à tirer profit d'actions ultérieures de formation professionnelle ou à poursuivre des études.

Les missions de l'AMEP CFA-BTP

L'AMEP CFA-BTP

- Est co-acteur de la formation des jeunes
- Transmet des savoirs, savoir-faire, savoir-être
- Gère l'alternance avec chaque entreprise

- Assure le suivi des apprentis après leur formation durant 30 mois.

Les objectifs

Dynamiser l'apprentissage dans un domaine d'activité qui peine à recruter de la main d'œuvre qualifiée du niveau CAP, BEP, BP, Bac Pro, BTS.

Quartier Vaudrancourt
97224 - DUCOS
Tél. : 05 96 77 15 88
Fax : 0596 77 16 12
Email : amepcfabtp@orange.fr

Les Relais de l'apprentissage

➤ Réseau des CFA



L'AMEP-CFA du Bâtiment et des Travaux Publics

Quartier Vaudrancourt - 97224 DUCOS
Tél. : 0596 **77 15 88** - Fax : 0596 **77 16 12**
Email : amepcfabtp@orange.fr



Le CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Quartier Laugier 97215 RIVIÈRE-SALÉE
Tél. : 05 96 **68 09 14** - Fax : 0596 **68 16 21**
Email : cfacm972@wanadoo.fr



Le CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie

10, avenue des Arawaks - Chateauboeuf
97200 FORT-DE-FRANCE
Tél. : 0596 **61 61 32** – Fax : 0596 **61 91 72**
www.cfa.martinique.cci.fr
Email : cfa@martinique.cci.fr



Le CFA Agricole de la Martinique

Quartier Chopotte 97240 Le FRANCOIS
Tél. : 0596 **54 32 13** - Fax : 0596 **54 22 24**
Email : cfa.martinique@educagri.fr



Réseau des Missions Locales

MISSION LOCALE DU CENTRE DE LA MARTINIQUE

54, rue des Chataigners - Lot. Les Horizons
Acajou - 97232 LE LAMENTIN
Tél. : 0596 58 92 83 - Fax : 0596 72 43 31

MISSION LOCALE DU NORD DE LA MARTINIQUE

137, allée des Cocotiers - Cité Mansarde
Immeuble Adams Mansarde - 97231 LE ROBERT
Tél. : 0596 65 47 20 - Fax : 0596 65 46 13

MISSION LOCALE ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE

Avenue Frantz Fanon - BP 50 - 97211 RIVIÈRE-PILOTE
Tél. : 0596 38 27 80 - Fax : 0596 38 23 77



Chambres consulaires

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MARTINIQUE

50, rue Ernest Deproge - 97200 FORT-DE-FRANCE
Tél. : 0596 55 28 00 - Fax : 0596 60 66 68
Mail : dev@martinique.cci.fr - www.martinique.cci.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARTINIQUE

Place d'Armes - B.P. 312 - 97286 LE LAMENTIN
Tél. : 0596 51 75 75 - Fax : 0596 51 93 42
Mail : chambagr@ais.mq

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MARTINIQUE

2, rue du Temple Morne Tartenson
BP 1194 - 97249 FORT-DE-FRANCE
Tél. : 0596 71 32 22 - Fax : 0596 70 47 30
Mail : cmm972@wanadoo.fr - www.cm-fortdefrance.fr

L'École de la Deuxième Chance

Les Écoles de la Deuxième Chance sont des établissements ou des organismes de formation qui proposent une formation à des jeunes de 16 à 25 ans dépourvus de qualification professionnelle ou de diplôme.



Il s'agit généralement de jeunes en rupture scolaire, sans aucun diplôme, ayant quitté le système éducatif depuis plus d'un an.

Les E2C proposent aux jeunes des parcours de formation personnalisés qui visent une remise à niveau des compétences générales, notamment au regard du socle commun de connaissances et de compétences, et l'élaboration d'un projet professionnel à partir de l'alternance en entreprise.

Les stages en entreprise constituent la moitié du temps passé à l'E2C.

La scolarité varie entre 6 et 24 mois. Les jeunes qui suivent leur scolarité à l'E2C, perçoivent une rémunération versée par le Conseil Régional.

Les jeunes qui suivent leur scolarité à l'E2C, perçoivent une rémunération versée par le Conseil Régional.

Pour répondre aux problématiques du nord de la Martinique (fort taux de chômage des jeunes, échec scolaire, marginalisation...), le Conseil Régional a soutenu au côté de l'État, la mise en place, d'une E2C, portée par l'AFPAM.

Une deuxième E2C portée par l'Association « *l'Insertion en action* » a été créée pour le centre de la Martinique.

Les inscriptions à ces E2C se font respectivement à la Mission locale du centre de la Martinique (MILCEM) et à la Mission Locale Espace Sud.

Par ailleurs, le Conseil Régional, qui souhaite s'engager dans un maillage du territoire encouragera la mise en place d'une E2C dans le Sud.

Par ailleurs, pour accompagner ces publics en situation d'échec scolaire, le Conseil Régional entend faire des dispositifs d'accompagnement, un atout supplémentaire, à l'insertion sociale et professionnelle.



